



# Arts Martiaux

## HAPKIDO – TAEKWONDO

### Mont-Blanc Dojang

#### Informations générales

##### Pratiquant

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance :  
Sexe :  
Nationalité :  
Adresse :  
Code postal :  
Ville :  
Téléphone (du pratiquant) :  
Email (du pratiquant) :  
Numéro du Pass'Sport :  
(joindre le justificatif)  
Problèmes de santé à signaler :

#### Tuteurs légaux si le pratiquant est mineur(e) :

*(A compter de la saison 2024 – 2025, tous les contacts renseignés recevront  **systématiquement**  toutes les informations)*

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

#### Autres personnes à contacter (dans la limite de 2)

Lien 1 avec l'enfant :	Lien 2 avec l'enfant :
Téléphone	Téléphone

Autorisation parentale :

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, responsable légal(e) de l'enfant sus-mentionné(e), l'autorise à pratiquer les Arts Martiaux tels que le Hapkido et le Taekwondo.

Je décharge de toute responsabilité le Club (instructeurs et dirigeants) si mon enfant est amené à prendre un transport en commun pour se rendre aux activités (cours, stages, démonstrations, compétitions, sorties de la section, etc)

**Date :**

**Signature du responsable :**



F.D.H. 

**Fédération Daehan Hapkido. DAE-DO-KWAN**  
**LICENCE INDIVIDUELLE – SAISON SPORTIVE 2024/2025**



Nom du Club : Club des Sports de Chamonix - section HPK, Mont-Blanc Dojang.....  
Adresse du siège : Club des Sports - 99 Avenue de la Plage - 74400 CHAMONIX.....  
Tél. : 04 50 53 11 57..... Courriel : club@chamonixsport.com.....  
Numéro Affiliation du Club : .....740653.....

**LICENCE INDIVIDUELLE SAISON 2024/2025**

**Renouvellement :  oui -  non**

**Titulaire :**

N° licence : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Mobile : ..... Courriel : .....

Diplôme : ..... N° : ..... Date d'obtention : .....

Ceinture Noire :  1 Chodan,  2 Yidan,  3 Samdan,  4 Sandan Année de passage : .....

**Responsable Légal :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Mobile : ..... Courriel : .....

**Certificat médical** En application de l'article L.3622-1 du Code de la Santé Publique, en cas de demande d'une première licence sportive, le soussigné certifie avoir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Hapkido et des disciplines associées.

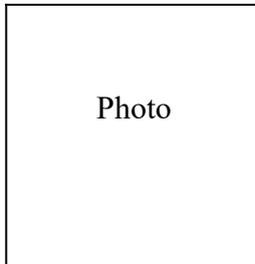
**Assurance** L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des garanties 1°) en Responsabilité Civile souscrites par la FDH auprès d'Azur Assurances 2°) en Individuelle Accident (pour les dommages corporels) souscrites par la FDH auprès de la Mutuelle des Sportifs.

Le soussigné est informé de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut l'exposer la pratique du Hapkido et des disciplines associées.

**Loi du 6 Juillet 1978 « Informatique et Liberté »** Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la FDH et peuvent être communiquées à des tiers. Si le soussigné désire s'opposer à cette communication, il doit le signaler à la Fédération par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

**Attention : Joindre 1 photo d'identité.**

**Uniquement pour une demande  
De passeport.**



A ..... le : .....

**Signature du Titulaire ou du Responsable Légal**

précédée de la mention « lu et approuvé » :

**Je pratique (cochez la case correspondante) :**

Le Hapkido

Le Taekwondo

Le Hapkido et le Taekwondo



# Arts Martiaux Coréens

# MONT BLANC DOJANG

## Chamonix



### Charte de la Section

L'adhésion à la section implique que le membre s'engage à :

- respecter le présent règlement.
- respecter les entraîneurs, les dirigeants ainsi que les autres membres de la section.
- Respecter les installations mises à leur disposition ainsi que le matériel prêté.
  - respecter l'éthique sportive.
- respecter le code moral inhérent aux arts martiaux en général, et ceux du Hapkido et du Taekgyeon en particulier :  
*Respect, Ecoute, Bienveillance, Tolérance, Humilité, Hygiène, ...*
  - être assidus aux entraînements.
  - se tenir informer des activités de la section.

A cet effet, une adresse mail et un accès Internet sont quasiment indispensables (informations club, informations entraînements, rdv pour stages/compétitions, bénévolat pour les manifestations, vie associative...etc... tout cela sera sur le site web de la section :

[www.montblancdojang.fr](http://www.montblancdojang.fr) et sur la page Facebook du club.)



Par ailleurs, les entraîneurs sont souverains dans leurs décisions ; Ils sont également responsables des licenciés qu'ils encadrent tant durant les entraînements que durant les stages et compétitions à domicile ou en déplacements. L'ensemble des licenciés devra faire preuve de ponctualité, de correction, de discipline, d'assiduité,...

Le port de la tenue du club implique d'avoir un comportement adapté et d'adopter un strict respect des différents points évoqués ci-dessus, y compris en dehors des stages, compétitions et entraînements.



Pour que leur adhésion soit valide et après avoir pris connaissance du contenu, les membres de la section, ainsi que leurs parents (pour les mineurs), doivent signer cette Charte, en faisant apparaître leur nom, la date et la mention « lu et approuvé ».





# Arts Martiaux Coréens

# MONT BLANC DOJANG

## Chamonix



### Règlement Interne

Les contraintes de fonctionnement d'une association sportive nous amène à établir le présent règlement interne de notre CLUB.

Il vient compléter le règlement intérieur du Club des Sports de Chamonix, que tous doivent consulter, soit sur le site [www.chamonixsport.com](http://www.chamonixsport.com).

La section Arts Martiaux Coréens du Club des Sports de Chamonix est une association.

Adhérer, ce n'est pas confier son activité sportive ou celle de ces enfants à un prestataire privé, c'est s'engager dans une démarche associative. La vie du club repose sur la bonne volonté de tous les membres bénévoles qui le composent :

- Dirigeants
- Membres du Comité Directeur et du Bureau
- Entraîneurs et responsables d'équipe
- Licenciés
- Parents des enfants mineurs licenciés



Tout manquement au présent règlement, tout comportement antisportif, anti charte, anti « valeurs traditionnelles inhérentes aux arts martiaux », agressions verbales (etc...) vis-à-vis des dirigeants, entraîneurs ou membres du club se verront sanctionnés.

Le Bureau de la section Arts Martiaux Coréens constitue en son sein une commission sportive et disciplinaire, qui peut en cas de manquements au règlement de la section :

- Infliger des sanctions disciplinaires.
- Exclure temporairement un membre de la section.
- Exclure définitivement un membre de la section.



Enfin, la présence des licenciés et de leurs parents, pour les mineurs, est indispensable à l'Assemblée Générale. Ils seront avisés, dans la mesure du possible, par convocation, 15 jours avant la date de cette réunion.



Pour que leur adhésion soit valide et après avoir pris connaissance du contenu, les membres de la section, ainsi que leurs parents (pour les mineurs), doivent signer ce règlement, en faisant apparaître leur nom, la date et la mention « lu et approuvé ».

